Réponse d'elmy à l'appel à contribution sur l'AOFD de RTE

19 FEVRIER 2024

Introduction

elmy est un gestionnaire et fournisseur d'énergie présent sur toute la chaine de valeur de l'énergie tant en amont avec ses activités d'agrégation de production, qu'aval avec l'activité de fournisseur B2B et B2C. Au centre se trouve les activités de gestion d'énergie permettant d'équilibre la production avec la consommation.

Depuis un peu moins d'un an, elmy valorise un système de stockage par batterie. A la grande différence de nos concurrents valorisant ce type d'actif sur les Services Système, nous avons choisi l'approche d'une valorisation par arbitrage des prix sur les marchés de l'énergie. Notre algorithme d'optimisation sous contraintes capte les opportunités marchés sur le Spot, l'Intraday et le Mécanisme d'Ajustement et déplace donc déjà des blocks d'énergie pour lisser les pointes ou combler les creux de la demande résiduelle.

Question 1

Une remise des offres AOFD en juillet parait trop court pour la mise en service de nouvelles capacités de stockage, les contraintes de développement étant incompressibles.

Afin de permettre la remise d'offre en juillet, elmy recommande de laisser ouvert l'AOFD aux capacités de stockage existantes.

Question 2

elmy est favorable aux conditions d'éligibilité principales mais souhaite que les dispositions complémentaires soient revues afin de permettre aux sites de stockage existants de candidater à l'AOFD pour les raisons évoquées à la question précédente.

Question 3

elmy est favorable au lotissement de l'AOFD.

Question 4

elmy n'est pas favorable à ce que le seuil soit réhausser à 1 MW et souhaite que le pas des offres reste à 0.1 MW, qui est par ailleurs la taille minimale des offres marché.

Question 5

elmy est favorable aux principes de clearing proposé.

Question 6

elmy est favorable aux modalités d'engagement annuel à l'AOFD.

Question 7

Dans les conditions actuelles, il y a probablement un intérêt à pouvoir commencer le contrat AOFD au S2 2025 cependant elmy pense que ce n'est pas la bonne manière d'adresser la problématique d'une potentielle sous participation à l'AOFD par les exploitants de système de stockage et ce pour 2 raisons :

- L'AOFD se terminant au S1 2026, il ne donne pas de signal suffisamment fort pour des investissements long terme, qui plus est pour des systèmes de stockage de 4h.
- Les délais de contractualisation sont trop courts pour faire émerger de nouveaux projets.

elmy reformule ici sa demande à ce que les sites existants puissent participer à ce premier lancement de l'AOFD.

Question 8

Le but de l'AOFD étant d'inciter les systèmes de stockage à répondre au besoin de modulation du système électrique, c'est-à-dire déplacer des volumes d'énergie des périodes de forte production d'électricité décarbonée vers les périodes de consommation, elmy s'interroge sur la pertinence des plages d'engagement, spécifiquement sur celle du matin de 8h à 13h.

La pointe du matin semble trop large et pourrait se limiter sur les heures de 8h00 à 10h00 afin de concentrer la flexibilité sur cette pointe et laisser les systèmes de stockage aider le système sur le reste de la journée. Ceci permettrait également de faciliter l'accès à l'AOFD en ne nécessitant que 2 heures de stock tout en supprimant les pointes de la journée.

Question 9

elmy propose de conserver une marge de redéclaration à la baisse sans pénalité pour prendre en compte les délais d'engagement courts de cet AOFD et les risques liés au développement de projets de stockage.

Question 10

Cela semble cohérent avec le ratio des jours PP2 et a l'avantage d'être fixe et anticipable. Cela montre également le besoin réel de cet AOFD à savoir aider à passer les pointes lors de jours PP2. Il pourrait être logique que la période d'engagement se concentre sur les jours PP2.

Question 11

Cela pose la question de la cohérence entre les demandes de disponibilité faites aux systèmes de stockages et aux autres lots. Il faudrait concentrer les obligations des systèmes de stockage aux jours EIF ou aux jours PP2 pour être aligné.

Question 33 :

elmy est favorable aux modalités de rattachement d'un site à un contrat AOFD en option stockage.

Question 34 :

elmy n'est pas favorable à ce que les sites éligibles ne doivent pas avoir signé une convention de raccordement avant la date de désignation des lauréats. elmy renouvelle son souhait de laisser les sites existants participer à ce premier AOFD.

elmy n'est pas favorable à la définition du stock de 4h par rapport à la puissance de raccordement et propose que ce stock soit défini par rapport à la puissance proposée à l'AOFD.

L'AOFD étant limité dans le temps, à 1 an et demi, il ne constitue pas une assez forte incitation à développer de nouveaux sites.

Question 35

Elmy propose que l'engagement soit limité à un nombre réduit de jours, par exemple ceux signalés PP2, qui reflètent les réelles tensions du système. De même, il serait judicieux de réduire la plage du matin sur la réelle pointe qui se situe de 8h00 à 10h00 afin d'avoir un impact maximum.

Question 36

elmy est en faveur des modalités proposées, mais encore une fois se demande si la plage n'est pas trop large. Il serait plus pertinent de se concentrer sur les réelles pointes lors des journées sous tension.

Question 37

elmy est favorable aux modalités de facturation.

Question 38 : expression libre

De façon générale, elmy considèrerait plus pertinent de conditionner la rémunération de l'AOFD à l'obligation de dépôt d'offre à la hausse sur le mécanisme d'ajustement. Ainsi lors de périodes tendues RTE aurait accès à autant d'énergie que dans la proposition actuelle et garderait l'option ne pas activer ces offres si le besoin est dans l'autre sens.